1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FFM FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

M. La Bertramière N° 13 79500 SAINT-LEGER de la MARTINIERE CLUB MOTOCYCLISTE POITOU-CHARENTES

CHAMPIONNAT DE FRANCE FFM MOTOCROSS ELITE

INTER MX1 - MX2

www.ffmoto.org

Date de début : **12/05/2013** Date de fin : **12/05/2013** N° d'inscription FFM : **785**

Lieu : **saint jean d angely**

Moto-Club : **MOTO CLUB ANGERIEN** N° d'affiliation : **0036**

Nom de l'Organisateur Technique : **BOISSONNOT JEAN MARIE**

Adresse : **BP 85**

e-mail : **jm.boissonnot@wanadoo.fr** Téléphone : **0673397558**

Site Internet : **www.motoclub-angerien.com**

ARTICLE 1 - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 - OFFICIELS

Directeur de course	**GIRAULT PATRICE**	Licence N° 158 996
Délégué FFM (Président du Jury)	**DUSSOLLIER VINCENT**	Licence N° 128 788
1er Membre du Jury	AUPY Bernard	Licence N° 046 538
2ème Membre du Jury	**NARQUET PHILIPPE**	Licence N° 053478
Commissaire technique responsable	**CHAUSSE ANDRE**	Licence N° 105244
Responsable du chronométrage	**SEGOUIN ELIANE**	Licence N° 022141
Responsable du parc coureurs	**SAVINEAU DIDIER**	Licence N°

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

ARTICLE 3 - CATEGORIES

Elite Inter MX1 :

Age ..... 15 ans minimum
Licences ..... NCA / Inter / Inter Jeune
Cylindrée ..... Classes 3 & 4
Plaques ..... Numéro noir sur fond blanc

Elite Inter MX2 :

Age ..... 15 ans minimum
Licences ..... NCA / Inter / Inter Jeune
Cylindrée ..... Classe 2
Plaques ..... Numéro blanc sur fond noir

Les pilotes étrangers ne répondant pas aux modalités de l'article 1 des règles particulières du Championnat de France Elite Inter MX1 - MX2 figureront toutefois au classement "MX INTERNATIONNAUX DE FRANCE" et bénéficieront de l'ensemble des primes prévues à l'article 6 du présent règlement (primes de qualification, primes d'arrivée par manche et primes de fin de Championnat).

Prix d'arrivée :

Chaque coureur qualifié percevra une prime de qualification de 100 € augmentée des primes ci-dessous :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 40 23 ...

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	M : 1 000 € / SF : 1 000 €	6e	M : 300 € / SF : 450 €	11e	M : 100 € / SF : 200 €	16e	M : 50 € / SF : 100 €
2e	M : 800 € / SF : 800 €	7e	M : 250 € / SF : 400 €	12e	M : 100 € / SF : 150 €	17e	M : 50 € / SF : 100 €
3e	M : 600 € / SF : 700 €	8e	M : 200 € / SF : 350 €	13e	M : 100 € / SF : 100 €	18e	M : 50 € / SF : 100 €
4e	M : 500 € / SF : 600 €	9e	M : 150 € / SF : 300 €	14e	M : 100 € / SF : 100 €	19e	M : 50 € / SF : 100 €
5e	M : 400 € / SF : 500 €	10e	M : 150 € / SF : 250 €	15e	M : 100 € / SF : 100 €	20e	M : 50 € / SF : 100 €

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

ARTICLE 4 - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui ☒ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'age et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 - MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical ..... **LESAGE ALEXANDRE**

Nombre de secouristes.......... **32**

Nombre d'ambulances **2**

Hôpital le plus proche........... **4 kms**

Temps de trajet (en mn)..... **8 minute**

ARTICLE 7 - PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Accès

Nom du circuit .... **circuit DU PUY DE POURSAY**

Ville la plus proche............ **SAINT JEAN D ANGELY**

Coordonnées GPS ....

Le plan d'accès au site est annexé au présent règlement.

Caractéristiques

Longueur **1525**

Longueur partie Terre **1525**

Largeur de la grille de départ................... **40**

Nombre de poste de Commissaires de piste **25**

Largeur minimum **6**

Longueur partie Asphalte ....

Longueur de la ligne droite de départ..... **85**

La capacité correspond au nombre de véhicules autorisés à rouler en simultané sur le circuit.

Capacité en essais -------- Pour les motos **40** Pour les quads

Capacité en manche------ Pour les motos **40** Pour les quads

Le plan du site de pratique est annexé au présent règlement.

VISA CLUB	VISA LIGUE	VISA FFM N° 13/0426
Date : le 29-1-13	Date : le 5.3.13	Date : le 30/04/2013
Signature : MOTO-CLUB ANGÉRIEN B.P. 85 17416 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY CEDEX N° SIRET 353 652 720 00018	Signature : F.F.M. La Bertramière N° 13 79500 SAINT-LEGER de la MARTINIÈRE LIGUE MOTOCYCLISTE POITOU-CHARENTES	Signature : FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME ... Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

MOTO CLUB ANGERIEN
www.motoclub-angerien.com

INTERNATIONAUX DE FRANCE
CHAMPIONNAT DE FRANCE
ELITE MOTOCROSS
12 MAI 2013
SAINT-JEAN-D'ANGELY

ENDURO DES BOIS
17 NOVEMBRE 2013

HORAIRES DES COURSES DU SAMEDI 11 MAI 2013

10H à 11H30 CONTROLE TECHNIQUE

12H30 à 13H30 CONTROLE TECHNIQUE

13H30 ESSAIS LIBRES MX1B

13H50 ESSAIS LIBRES MX2B

14H10 ESSAIS EDUCATIFS

14H30 ESSAIS CHRONO MX1B

14H50 ESSAIS CHRONO MX2B

15H10 ESSAIS EDUCATIFS

15H25 ENTRACTE

15H45 1RE MANCHE MX1B

16H15 1RE MANCHE MX2B

16H40 1RE MANCHE EDUCATIFS

16H55 ENTRACTE

17H15 2ME MANCHE MX1B

17H45 2ME MANCHE MX2B

18H15 2ME MANCHE EDUCATIFS

18H30 REMISE DES PRIX

F. F. M.
La Bertramière
N° 13
79500 SAINT-LEGER
de la MARTINIERE
LIGUE MOTOCYCLISTE POITOU-CHARENTES

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

Moto Club Angérien - B.P. 85 - 17416 Saint-Jean-d'Angély Cedex • *Téléphone :* 06 07 25 45 40 • *Télécopie :* 05 46 59 05 67
Internet : http://www.motoclub-angerien.com • *Courriel :* mca17@voila.fr
École de pilotage • *Téléphone :* 06 78 37 22 69
N° Siret 353 652 720 00015 • Agrément DDJS 861712 S
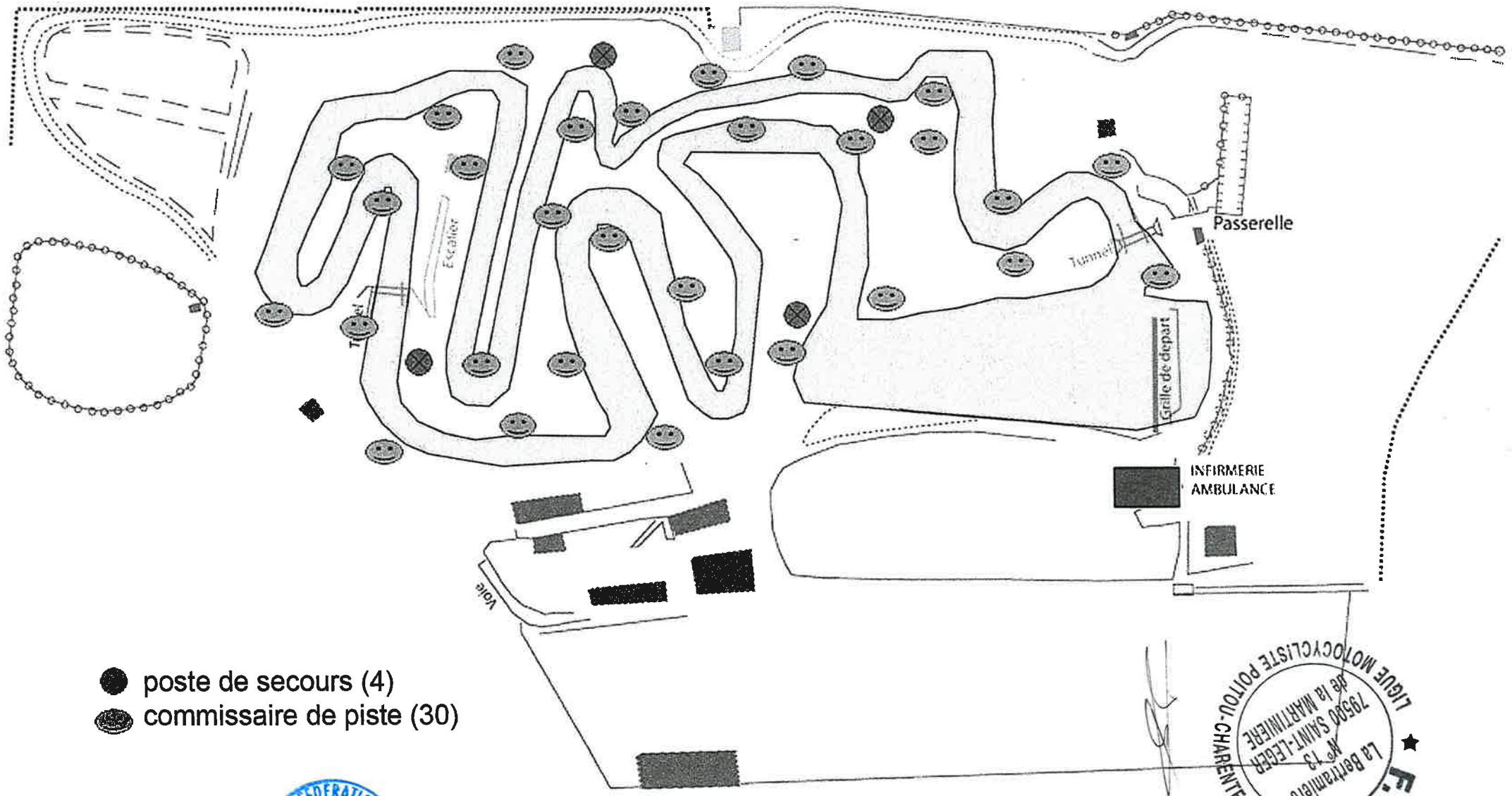
Circuit « Puy de Poursay » à Mazeray